



DECLARATION DE LA FSU AU CTA DU 1^{er} JUILLET 2019

E. Macron et son gouvernement entendent accélérer le démantèlement du modèle social français. Les mouvements sociaux se poursuivent cependant dans différents secteurs (Radio France, hôpitaux...) face à un gouvernement qui passe en force, n'hésite pas à réprimer violemment les contestations.

De ce fait, une nouvelle avalanche de mesures régressives est annoncée, réforme de l'assurance chômage, fusion des prestations sociales destinée à diminuer les coûts tandis que se poursuivent le projet de loi pour la « transformation de l'action publique », mortifère pour le paritarisme, le projet de réforme des retraites ayant pour conséquence la baisse du montant des pensions.

La lutte contre le projet de loi dit de transformation de la Fonction publique continue. Même si la loi était votée, la FSU est déterminée à lutter contre ses effets dévastateurs dans les différents domaines : dialogue social, prise en compte des problématiques de santé et sécurité au travail, conditions de recrutement de contractuels, schémas d'externalisation de services et missions... La FSU continuera le combat syndical pour que les prérogatives et les moyens actuellement attribués aux CHSCT perdurent et soient renforcés.

Un rendez-vous salarial fonction publique est prévu le 2 juillet mais lors d'un groupe de travail préparatoire, le gouvernement est resté évasif sur les mesures qu'il envisage et a d'ores et déjà fermé toute option de revalorisation générale. Dans l'Éducation nationale, J-M. Blanquer et le gouvernement communiquent sur leur prétendue disponibilité sur le sujet sans aucune traduction concrète pour l'heure. La FSU, continue donc de porter sa revendication prioritaire de revalorisation de la valeur du point d'indice, ses demandes d'amélioration des déroulements de carrière, notamment en raccourcissant les durées de séjour dans les échelons, en augmentant les volumes de promotions, en augmentant la part des promotions à la classe exceptionnelle au titre du 2ème vivier aujourd'hui à 20% seulement, sa revendication d'un doublement de l'ISOE pour tous ainsi que l'indemnité forfaitaire des CPE et l'alignement de son montant pour les professeurs documentalistes et Psy-EN.

Dans l'Éducation, la loi pour « l'école de la confiance » de JM Blanquer, les réformes du lycée et du bac, celle de l'enseignement professionnel s'inscrivent dans la ligne gouvernementale, autoritaire et inégalitaire. D'autres mesures s'y ajoutent, imposition d'une deuxième HSA, imposition de la formation continue pendant les vacances, programmation d'une diminution du périmètre de l'éducation prioritaire. Comment peut-on avoir confiance en un ministre qui a modifié unilatéralement et en urgence les procédures du mouvement des personnels du

premier degré dans chaque département, mettant ainsi en grande difficulté les collègues voulant muter ainsi que les services des DSDEN chargés de mettre en œuvre ce nouveau dispositif ?

Notre ministre aime également jouer d'effets d'annonces, quand bien même ceux-ci sont surréalistes au regard du terrain ou en désaccord avec ses affirmations. En effet, lors d'une audience du SNEP FSU avec le cabinet du ministre, il a été affirmé avec conviction que l'EPS n'entrait pas du tout dans le dispositif voulu de « cours le matin, sport l'après-midi ». Or force est de constater que la parole du ministre n'a aucune valeur puisque le récent appel à projet relayé par le rectorat mêle dans un grand fourre-tout le monde associatif, le mouvement sportif, le sport scolaire et l'EPS.

Aujourd'hui nous allons étudier, lors de ce CTA, des modifications de la carte des formations scolaires. Si on peut se féliciter de la proposition faite pour le Lycée Professionnel Tregey qui répond à une demande des collègues en faveur de l'amélioration de leurs conditions de travail et de celles des élèves, on ne peut que constater que notre carte de formations n'évolue plus. Par contre dans le même temps la carte des formations proposées en apprentissage ne cesse de se développer avec une volonté manifeste d'introduire de la mixité dans de nombreux LP et ce même lorsque les équipes pédagogiques y sont opposées. La loi « Choisir son Avenir professionnel » et la réforme de la voie professionnelle, ne répondent pas aux enjeux importants de l'élévation du niveau de qualification des élèves et de justice sociale. Pour la FSU, former les jeunes aux métiers : c'est d'abord les lycées professionnels.

Le secteur de l'Éducation a été fortement mobilisé et la suppression dans la loi Blanquer de l'article sur les EPSF en est le fruit. L'appel à la grève le premier jour des surveillances du baccalauréat et du DNB, modalité inédite d'action qui soulignait la gravité de la situation, a bien été accueilli et a contraint le Ministre de l'Éducation à justifier ses réformes. Il n'entend pas pour cela recevoir les organisations syndicales ni infléchir ses réformes fondées sur la volonté de caporaliser les personnels, les empêchant d'exercer leur métier dans de bonnes conditions. En lien avec la réforme de la Fonction Publique, doivent se développer la contractualisation et l'individualisation des rémunérations au lieu d'une revalorisation pour tous.

Lors de son discours de politique générale, le premier ministre a redit comme le président Macron qu'il faudrait augmenter les primes des enseignants en cas de passage à un régime par points. La FSU rappellera à cette occasion sa demande de mesures générales immédiates d'augmentation des traitements, principalement sous forme indiciaire. La FSU a publié sur son site des simulations. Les résultats montrent une dégradation considérable des pensions dans le système par points. Même la prise en compte des primes n'est absolument pas une compensation de la perte prévisible. Il s'agit pour le gouvernement de liquider le code des pensions lié au statut de la Fonction publique et avec lui les droits garantissant un niveau de pension, comme le calcul sur l'indice des six derniers mois et la réversion sans condition d'âge ni de ressources. La FSU dénonce les régressions qui pourraient résulter de l'ensemble de ces mesures pour tous les salariés. Elle demande également l'ouverture de discussions à la Fonction publique. Au niveau interprofessionnel, la FSU, est prête à engager la contre-offensive nécessaire avec toutes les organisations qui s'opposeront à cette réforme.